

 CERTIFIE CONFORME EN MA QUALITE D'ASSOCIEE Etat exprimé en euros	31/12/2022			31/12/2021
	Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net

Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)	86 619,57		86 619,57	86 619,57
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	21 298,56	10 068,25	11 230,31	14 627,40
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	107 918,13	10 068,25	97 849,88	101 246,97
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	Créances clients et comptes rattachés	121 781,22	12 161,99	109 619,23	121 208,76
	Autres créances	13 525,25		13 525,25	32 451,75
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	113 592,73		113 592,73	105 667,02
	Charges constatées d'avance	735,83		735,83	1 102,88
	TOTAL (III)	249 635,03	12 161,99	237 473,04	260 430,41
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	357 553,16	22 230,24	335 322,92	361 677,38

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	2 000,00	2 000,00
	RESERVES		
	Réserve légale	200,00	200,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	72 715,57	68 550,23
	Résultat de l'exercice	(35 782,91)	4 165,34
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	39 132,66	74 915,57
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	62 000,00	57 000,00
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	62 000,00	57 000,00
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	39 827,74	51 572,83
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 735,65	30 196,85
	Dettes fiscales et sociales	131 019,31	137 359,09
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	11 607,56	10 633,04
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	234 190,26	229 761,81
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	335 322,92	361 677,38
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(35 782,91)	4 165,34
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		234 190,26	189 934,07
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

A2MICILE OBERNAI
Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 Euros
Siège social : 2 RUE DE PULLY
67210 OBERNAI
831 772 975 R.C.S. SAVERNE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 6 JUIN 2023
--

L'an deux mille vingt-trois, le six juin, à quatorze heures trente, les associées se sont réunies au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation écrite de la gérance.

Sont présents :

- | | |
|---|----------|
| ➤ Madame Nathalie Peter | |
| titulaire de six parts sociales en pleine propriété, ci | 6 parts |
| | |
| ➤ La Société A2MICILE EUROPE S.A., | |
| titulaire de douze parts sociales en pleine propriété, ci | 12 parts |

Total des parts présentes : 18 parts sociales en pleine propriété sur les 20 parts composant le capital social.

Madame Lucia GONCALVES est absente et non représentée.

En présence de Monsieur Benjamin PETER, cogérant non associé.

Madame Nathalie PETER préside la séance, en qualité de gérante associée.

La Présidente constate que les associées présentes possèdent la totalité des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente déclare que tous les documents prescrits par l'article R.223-18 du Code de commerce, ont été tenus à la disposition des associées au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'Assemblée.

L'Assemblée, à sa demande, lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis La Présidente rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mode de consultation,
- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et affectation du résultat
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions,
- Renouvellement du mandat de la gérance
- Pouvoirs.

La Présidente donne ensuite lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

La Présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, La Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Les associées prennent acte de la convocation verbale de la gérance. En conséquence, l'Assemblée, comprenant tous les associés, sans exception, présentes et propriétaires de la totalité des parts composant le capital social, déclare bonne et valable la convocation faite par la gérance aux associées à l'effet d'y assister, sans qu'aient été observés les délais et modes légaux et statutaires de convocation, couvre expressément toutes irrégularités résultant de cette circonstance, et renonce à se prévaloir d'aucune nullité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve ledit rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, lesquels font apparaître un résultat déficitaire de 35.782,91 Euros.

Elle prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font ressortir un déficit d'un montant de 35.782,91 Euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	E.	- 35.782,91
<u>Report à nouveau</u>	E.	<u>72.715,57</u>
TOTAL DISPONIBLE	E	36.932,66
A titre de dividendes	E.	0,00
<u>Au report à nouveau</u>	E.	<u>36.932,66</u>
TOTAL AFFECTE	E.	36.932,66

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé enfin que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, éligibles ou non à l'abattement, se sont élevées à :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement (€)	Revenus non éligibles à l'abattement (€)
31/12/2021	-	-
31/12/2020	-	-
31/12/2019	37.600	56.400

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur l'absence de convention, de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, approuve ledit rapport dans son intégralité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance décide de renouveler le mandat des cogérants, Madame Nathalie PETER et Monsieur Benjamin PETER, pour une durée déterminée, qui ne pourra excéder le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les cogérants et par les associés présents.

Nathalie PETER
Cogérante

Nathalie PETER

✓ Certified by  yousign

Benjamin PETER
Cogérant

Benjamin PETER

✓ Certified by  yousign

A2MICILE EUROPE S.A,
Représenté par son Président
du Conseil d'Administration,
Joël CHAULET

Joël CHAULET

✓ Certified by  yousign

A2MICILE OBERNAI
Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 Euros
Siège social : 2 RUE DE PULLY
67210 OBERNAI
831 772 975 R.C.S. SAVERNE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIEES DU 6 JUIN 2023

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

TROISIEME RESOLUTION

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font ressortir un déficit d'un montant de 35.782,91 Euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	E.	-35.782,91
<u>Report à nouveau</u>	E.	<u>72.715,57</u>
TOTAL DISPONIBLE	E	36.932,66

A titre de dividendes	E.	0,00
<u>Au report à nouveau</u>	E.	<u>36.932,66</u>
TOTAL AFFECTE	E.	36.932,66

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé enfin que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, éligibles ou non à l'abattement, se sont élevées à :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement (€)	Revenus non éligibles à l'abattement (€)
31/12/2021	-	-
31/12/2020	-	-
31/12/2019	37.600	56.400

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Nathalie PETER,
Cogérante

Nathalie PETER

✓ Certified by yousign

Benjamin PETER,
Cogérant

Benjamin PETER

✓ Certified by yousign

A2MICILE OBERNAI
Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 Euros
Siège social : 2 RUE DE PULLY
67210 OBERNAI
831 772 975 R.C.S. SAVERNE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIEES DU 6 JUIN 2023

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

TROISIEME RESOLUTION

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font ressortir un déficit d'un montant de 35.782,91 Euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	E.	-35.782,91
<u>Report à nouveau</u>	E.	<u>72.715,57</u>
TOTAL DISPONIBLE	E	36.932,66

A titre de dividendes	E.	0,00
<u>Au report à nouveau</u>	E.	<u>36.932,66</u>
TOTAL AFFECTE	E.	36.932,66

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé enfin que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, éligibles ou non à l'abattement, se sont élevées à :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement (€)	Revenus non éligibles à l'abattement (€)
31/12/2021	-	-
31/12/2020	-	-
31/12/2019	37.600	56.400

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Nathalie PETER,
Cogérante

Nathalie PETER



Benjamin PETER,
Cogérant

Benjamin PETER



COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Nathalie PETER

✓ Certified by  yousign

CERTIFIE CONFORME EN MA QUALITE DE COGERANTE ET D'ASSOCIEE

Joël CHAULET

✓ Certified by  yousign

CERTIFIE CONFORME EN MA QUALITE D'ASSOCIE

Benjamin PETER

✓ Certified by  yousign

CERTIFIE CONFORME EN MA QUALITE DE COGERANT